

KIMDOTCOM, LE TÉNOR DES INTERNETS

LE 25 JUILLET 2012 MAXIME VATTEBLE

Kimdotcom, le fondateur du site de téléchargement illégal Megaupload, aime toujours autant se regarder le nombril. Arrêté en janvier dernier dans son manoir en Nouvelle-Zélande pour avoir porté gravement atteinte au droit d'auteur, il se verrait bien devenir le petit père des Internets et investir le champ politique. Sa première cible : Barack Obama.

Les chevilles de Kim Schmitz n'en finissent plus d'enfler. Dans *Mr President*, son adresse musicale au gouvernement américain posté il y a quelques jours sur sa chaîne YouTube, il se présente en grand défenseur des libertés numériques, au même titre que les **anti ACTA**. Il donne même de la voix pour la cause et n'a aucune gêne à se comparer à Martin Luther King : lui aussi a fait un rêve, un rêve où les gentils pirates, les méchants membres du gouvernement et les artistes vivraient en harmonie. Un message de paix sous forme de propagande.

Il faut sauver le soldat Kim

Ses revendications sont simples : il est à la recherche du bonheur et désire un grand mouvement rassemblant tous les internautes pour mettre fin au droit d'auteur. Car, selon lui, le FBI a fermé Megaupload **illégalement**. Victime du système et martyr du copyright, il lance dans son **refrain** un appel au secours destiné au président des États-Unis, sommé de prendre ses responsabilités et de respecter le cinquième amendement, garantissant la bonne foi du gouvernement lors d'une procédure judiciaire.



Nul ne sera tenu de répondre d'un crime capital ou infamant sans un acte de mise en accusation, spontané ou provoqué, d'un Grand Jury, sauf en cas de crimes commis pendant que l'accusé servait dans les forces terrestres ou navales, ou dans la milice, en temps de guerre ou de danger public ; nul ne pourra pour le même délit être deux fois menacé dans sa vie ou dans son corps ; nul ne pourra, dans une affaire criminelle, être obligé de témoigner contre lui-même, ni être

privé de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans procédure légale régulière ; nulle propriété privée ne pourra être réquisitionnée dans l'intérêt public sans une juste indemnité.



Votez Dotcom !

Avant que Kim Dotcom ne pousse la chansonnette et n'aspire à devenir une star en enregistrant un album solo, des artistes américains, comme Will.i.am ou Kanye West, avaient déjà pris sa défense, **en chanson**. Une initiative qui lui a donné des idées : il annonçait en juin vouloir réhabiliter **Megabox, un service de streaming**, qui rivaliserait avec Spotify. Le "tube" *Mr President* confirme plutôt son intérêt pour la politique. Sur son **site officiel**, on trouve actuellement un manifeste et un compte à rebours, faisant figure d'ultimatum. Sans plus de précisions.



SOPA PIPA ACTA MEGA

Le gouvernement américain a déclaré la guerre contre l'Internet. Des millions d'utilisateurs de Megaupload veulent retrouver leurs données. Si Megaupload.com n'est pas de nouveau mis en ligne au 1er novembre,

ALLEZ-VOUS VOTER OBAMA ?



Le milliardaire n'est pourtant pas en position de force. Il risque d'être extradé aux États-Unis en mars 2013 et de répondre, sur le sol américain, d'une atteinte au droit d'auteur dont l'amende s'élèverait à 500 millions de dollars. S'il est reconnu coupable, il devra passer plusieurs décennies en prison. Peut-être l'occasion de se mettre à nouveau en scène.

DTH0

le 25 juillet 2012 - 17:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"le fondateur du site de téléchargement illégal Megaupload"

Depuis quand MU était-il un "site de téléchargement illégal" ? Où peut-on se procurer copie du jugement ? À moins que vous ayez l'amabilité de mettre à notre disposition les fameux emails incriminants -ou extraits- sur lesquels repose toute cette affaire qui prend au fil du temps des allures de mascarade ?

VOUS AIMEZ



12

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MAEL

le 25 juillet 2012 - 20:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est vrai que Dotcom n'a encore été reconnu coupable de rien, et que donc, qualifier son site de "site de téléchargement illégal" est aller un peu vite en besogne, mais il ne faut pas se voiler la face : la majorité de l'argent qu'il s'est fait avec la "galaxie" mega, c'est grâce aux très nombreux fichiers (une grosse majorité, je suppose) qui étaient téléchargés de manière illégale. Et penser qu'il aurait pu ne rien en savoir est tout simplement ridicule : comme tout le monde, il le savait.

Cette affaire est certes une mascarade, mais elle l'est des deux côtés : l'espèce de personnage de philanthrope que Dotcom essaie de se construire est une vaste blague. Ce monsieur est juste un mafieux.

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NICO

le 25 juillet 2012 - 22:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le site en lui même n'a rien d'illégal, c'est l'utilisation faite par certains utilisateurs qui l'est. Quand à Doctcom si il est reconnu coupable ce sera pour avoir fermé les yeux sur les échanges déclarés illégaux qui ont transités via son site et le profit qu'il en a retiré.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

BOB

le 27 juillet 2012 - 11:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@Mael : pourquoi ne ferme-t-on pas les entreprises Orange, Bouygues Telecom, Numéricable, Free, Sfr et autres ? Et Cisco, HP, IBM, Dell, Samsung, Apple..... Eux aussi s'enrichissent quand les internautes téléchargent des fichiers illégaux... Et penser qu'ils puissent ne rien en savoir est tout simplement ridicule : comme tout le monde, ils le savent.
=> Votre argumentation (qui est aussi celle des bandits du business du disque qu'on a osé appelé 'Ayant droit') ne tient pas une demi seconde*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

PLATY

le 25 juillet 2012 - 20:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Kim Dotcom n'est pas un martyr, mais juste un clown doublé d'un escroc.

Certes il est victime d'un Arrêt douteuse en plus d'être totalement bâclé fait par les mafias du droit d'auteurs, probablement pour détruire le projet megabox .

Mais il ne faut pas oublier que ce n'est un secret pour personne que megaupload était bourré de films, séries, dessin animé etc.. de manière illégale.

De plus les modérateurs de ce site était extrêmement laxiste sur ce sujet (car c'est surtout le téléchargement illégal qui attire du monde) Pire Kim à même payer une fortune des pirate pour des copies de film.

Kim est ni un défenseurs de la neutralité du net, ni un militant contre la dictature du droit d'auteur et de la corruption, ni un protecteur de la démocratie et de la liberté d'expression.

C'est juste un escroc pris la main dans le filet qui tente de sauver sa réputation.

Je dit ça, car j'en ai marre de tous ces défenseurs acharné de ce gugus, même si c'est vrai que les accusés sont plus que douteux.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

RAPHAEL

le 25 juillet 2012 - 23:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un mafieux? Et savoir que c'est Joe Biden, grand ami de la MPAA, qui a fait arrêté Dotcom, ça vous fout pas les jetons?

Bande d'hypocrites.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

STAKHANOVIST

le 30 juillet 2012 - 21:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Si vous cherchez un représentant pour soutenir la cause contre le copyright, Kimdotcom n'est absolument pas la bonne personne! Les buts que nous partageons (liberté d'expression, partage des connaissances, etc...) sont totalement différents du siens: gagner un max de fric. Pour couronner le tout, il reste dans une optique capitaliste qui montre qu'il n'est pas prêt à quitter le système dans lequel nous nous trouvons actuellement, principalement basé sur la compétition.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SIMON

le 6 août 2012 - 19:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Jamais on a vu plusieurs organisation mafieuses faire mutuellement la guerre.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MR.TUX

le 26 juillet 2012 - 9:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



[quote]Pire Kim à même payer une fortune des pirate pour des copies de film.[/quote]

Des sources pour étayé tes propos ?

Personnellement je n'en trouve pas mais je suis sur que tu en possède.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SAUME-WAN

le 26 juillet 2012 - 11:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tu peux lire le dossier d'accusation du procureur (72 pages quand même mais c'est instructif). Avec des extraits de mail montrant qu'ils payaient effectivement des internautes pour uploader des données frauduleuses.

Le lien pour le lire :

<http://www.numerama.com/magazine/21337-le-dossier-accablant-du-procureur-contre-megaupload.html>

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KENNY

le 26 juillet 2012 - 16:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



il payait des internautes effectivement, mais uniquement en fonction du nombre de téléchargement des fichiers qu'ils avaient téléversé sur MU.

au même titre qu'un magasin va vous donner un bon d'achat si un de vos ami, sur vos conseils, prends une carte de

fidélité chez eux (ou autre connerie du genre)
De la à dire qu'il payait des internautes pour mettre à disposition du contenu piraté, je ne suis pas d'accord
Par contre, oui, évidemment, les fichiers les plus téléchargés étaient bien sur des fichiers sous copyright...
au niveau des gains :
dans mes souvenirs, une semaine en premium pour 10.000 téléchargements
jusqu'à 1.500\$ pour 10.000.000 de téléchargements

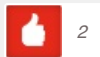
donc oui, c'est pas en hébergeant des photos de vacances qu'on va franchir le cap des 10.000.000 de DL...

Là où je suis d'accord, c'est que MU a souvent fermé les yeux sur les fichiers envoyés, même si régulièrement les films/albums/jeux récents se faisaient supprimer par certaines quand les demandes étaient très insistantes.
Après, comme toutes les autres entreprises, Mega cherche(ait) à gagner le plus d'argent possible, sur le dos des autres. Est-ce si différent des majors qui te vendent un CD à 15€ en physique (et à 15€ en virtuel ?!) qui te font croire que les couts de production des CDs n'ont pas baissé en 10 ans, et qu'en face la rémunération des artistes est en baisse constante.

et je vais moi aussi ressortir les clichés éculés :
-je préfère télécharger un artiste et aller le voir en concert plutôt que l'inverse
-je n'aime pas trop payer une taxe pour copie privée de 20€ sur un disque dur interne qui coute à la base une centaine d'€
-je viens d'apprendre que 8€ sur le prix de mon Iphone sont prélevés au titre de cette taxe, alors que je paye un abonnement deezer premium+ pour avoir accès légalement à la musique, sans que je puisse la copier pour un usage privé

et pour conclure, c'est pas l'arme qui tue, c'est celui qui s'en sert...

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DTHO

le 3 août 2012 - 23:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bah oui, comme Xavier Niel et tous les fournisseurs d'accès. Ils savent tous que des données illégales transitent sur leurs réseaux, pire, ils s'en enrichissent... Peut-être est-ce parce que leur boulot c'est de fournir les autoroutes de communications et des solutions de stockages, pas de flicquer l'usage qui est en fait... À moins de prouver qu'un hébergeur a délibérément choisi de ne pas retirer un contenu alors qu'il était conscient de son illégalité, Dotcomm n'a pas à être en prison si les fameux emails sur lesquels reposent cette histoire n'existent pas.

Les artistes sont certainement les grands perdants de l'histoire. Quid d'une solution à la Megabox ? Ça n'aurait pas été la panacée mais peut-être aurait-ce permis d'entrevoir d'autres solutions.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICHE

le 26 juillet 2012 - 16:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"on trouve actuellement un manifeste et un compte à rebours, faisant figure d'ultimatum. Sans plus de précisions."

le compte à rebours ca correspond aux élections présidentielles US, mais étant le "mega countdown", c'est possible qu'il ait décidé de lancer cette fameuse et mystérieuse "Megabox" le même jour.

D'ailleurs, Kim Dot Com était en relation avec une boîte française pour gérer le service de monétisation de la Megabox, avant l'arrestation, aucune idée si cette boîte bosse

toujours avec lui aujourd'hui

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MAXIMEVATTEBLE

le 26 juillet 2012 - 16:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le compte à rebours arrivera à zéro le 1er Novembre, les élections débiteront officiellement le 6.

MegaBox serait disponible dans "4 à 6 mois"

<https://twitter.com/KimDotcom/status/223124825714065409>

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLACK

le 26 juillet 2012 - 16:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En attendant KIM dot com en s'associant au mouvement Anti ACTA Mme Michu n'a pas fini d'associer les vilains pirate à ACTA et autre lois liberticides et trouveras cela normal

Donc non on as pas besoin de KIM pour ça

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BOB

le 27 juillet 2012 - 11:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Maxime Vatteble nous indique clairement qu'il a choisi son camp, celui des gouvernants qui ne respectent pas les lois qu'ils édictent pour les autres. Evidemment, il aurait probablement une autre opinion s'il avait utilisé MU pour faire un gros backup de ses données personnelles, mais, commençant son article par "site de téléchargement illégal Megaupload", il nous indique qu'il n'utilisait MU que pour échanger des fichiers illégaux....

Encore une fois, un article qui nous en dit plus sur la poutre dans l'oeil de M.Vatteble que sur la paille dans celui de K.Dotcom

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MAEL

le 2 août 2012 - 11:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je réagis un peu tard, mais :

*@Bob : Dans les boîtes que vous citez, aucune ne base son modèle sur le téléchargement illégal. Pour megaupload (et à fortiori megavideo), le modèle était complètement basé là-dessus. Il ne faut pas se voiler la face, megaupload n'aurait *jamais* eu le succès qu'il avait (et Dotcom sa fortune) si leurs serveurs avaient juste servi à mettre des photos de vacances ou des backups.*

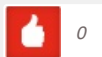
Par ailleurs, je n'ai indiqué nulle part que je trouvais ça bien que megaupload ait été fermé.

Je suis pour une révision en profondeur du droit d'auteur, pour qu'on envoie les "majors" se faire voir. Mais jamais je ne pourrai considérer Dotcom comme un porte-étendard de cette cause. C'est juste un businessman malhonnête (comme tant d'autres) qui essaie maintenant de se faire passer pour un robin de bois. Sans moi, d'autant plus qu'il fait plus de mal que de bien à la cause...

Et pour votre deuxième message : franchement, faire des backups de données personnelles sur Megaupload ? WTF ? Je vais préciser : je ne dis toujours pas que la fermeture de megaupload, c'est bien, mais faire un unique backup de données personnelles sur Megaupload, c'est juste inconscient. Il y a des gens qui ont fait ça ?

@Nico : je n'ai dit nulle part que le site était illégal...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DTHO

le 3 août 2012 - 23:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"@Nico : je n'ai dit nulle part que le site était illégal..."

>> "Kimdotcom, le fondateur du site de téléchargement illégal Megaupload"

Oubliez-vous la teneur de vos propres propos ? (Vous reconnaissez vous-même que c'est "aller un peu vite en besogne" que d'employer cette expression. Ne jouons pas sur les mots, votre phrase signifie bien : Site dédié exclusivement au téléchargement de contenus illégaux. Avec ce genre de définition, MU pourrait tout aussi bien un site de pédopornographie qu'il tomberait dans votre qualification.

Vous pouvez critiquer l'hypocrisie générale des services de stockage en ligne qui rémunèrent les utilisateurs générant le plus de téléchargements, mais votre phrase d'introduction subodorerait que tout site de stockage en ligne promeut forcément l'illégalité dès lors qu'il permet à d'autres utilisateurs que l'uploader d'origine de télécharger des fichiers.

Il n'existe à moins du filtrage systématique/automatique (Et on voit les résultats merveilleux de ce genre de méthode censées être hyper avancées sur Youtube) aucun moyen de contrôler efficacement ce que les gens mettent sur un tel service. Il suffit d'un nom de fichier abstrait pour contourner les filtres nominaux, d'une archive avec 1 octet en plus pour déjouer une vérification par Hashage...

La critique ne vise pas tant la dénonciation des rapports flous qu'entretiennent les "Grands" du marché des services de stockage en ligne avec certains uploaders que la relation de cause à effet (automatique ?) que vous sous-entendez stockage en ligne/hébergement public de données et copie illégale d'œuvres protégées.

Eu égard à cet aspect des choses, vous ne répondez pas à la principale critique que je fais cet article dont par ailleurs je ne récus pas les autres analyses.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ETHY

le 6 août 2012 - 11:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce mec est un fossoyeur des réseaux.

Ce n'est qu'un petit excrot profiteuse des betises des états (hadopi et co).

Son model est minable et n'est pas viable a long terme

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE